



# Estrées Actualités

Tél. : 03 44 91 60 90  
www.estreesaintdenis.fr

## Agenda

### DÉCEMBRE

Dimanche 9 : **Marché de Noël**, organisé par le comité de jumelage. *Salle polyvalente.*  
Samedi 15, 19h00 : **Gala de Noël**, gymnastique rythmique, organisé par l'ASD. *Salle polyvalente.*  
Dimanche 16 : **Loto**, organisé par le comité des fêtes. *Salle polyvalente.*  
Lundi 31 : **Réveillon de la Saint Sylvestre**, organisé par le Comité des fêtes. *Salle polyvalente.*

### JANVIER 2019

Dimanche 6, le matin : **rendez-vous des voitures et des motos anciennes**, organisé par Écurie auto plaine d'Estrées. *Parking de Netto.*  
Samedi 12 : **Rencontres interdépartementales de danse**, organisées par l'ASD. *Complexe sportif polyvalent.*  
Dimanche 13 : **Loto**, organisé par le Petit Pouss'. *Salle polyvalente.*  
Dimanche 20 : **20<sup>ème</sup> Bourse toutes collections**, organisée par le Comité des fêtes. *Salle polyvalente.*

### FÉVRIER

Du vendredi 2, 13h00 au samedi 3, 21h00 : **Audition des élèves et des professeurs**, organisé par l'école de musique. *Salle polyvalente.*  
Dimanche 3, le matin : **rendez-vous des voitures et des motos anciennes**, organisé par Écurie auto plaine d'Estrées. *Parking de Netto.*  
Dimanche 10 : **Bourse aux vêtements**, organisée par les Lutins de la Sollette. *Salle polyvalente.*

### MARS

Dimanche 3 : **le matin : rendez-vous des voitures et des motos anciennes**, organisé par Écurie auto plaine d'Estrées. *Parking de Netto.*  
Dimanche 3 : **10h - 19h : salon du BIEN-ÊTRE**, organisé par l'ASD. *Salle polyvalente.*  
Jeudi 7 : **Concours Pétanque Vétérans**, organisé par l'Amicale Bouliste Estrées.  
Samedi 9 : **Carnaval**, organisé par le Petit Pouss'. *Salle polyvalente.*  
Dimanche 10 : **Loto**, organisé par le Compagnie d'Arc. *Salle polyvalente.*

## PLU - Plan Local d'Urbanisme

Le PLU a été rendu exécutoire à la date  
du 16 novembre 2018

**Marché de Noël**  
Dimanche 9 décembre  
de 10h00 à 18h00

Marché de Noël organisé par le Comité de Jumelage

**Nombreux stands et animations**

Concert de l'Amicale à partir de 14h30  
Vente d'objets par l'Amicale au profit du Téléthon

**Avec la présence du Père Noël de 12h00 à 17h00**

Buvette et restauration sur place.

## Colis de Noël

Le colis de Noël pour les Aînés sera distribué à la mairie le mercredi 19 décembre aux heures d'ouverture de la mairie. Comme chaque année, les personnes concernées seront prévenues par courrier.

## Législation

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire des feux d'artifice et de lâcher des lanternes chinoises sur le territoire de notre commune. Les lâchers de ballons sont soumis à une autorisation préfectorale. Demandez les renseignements à la mairie avant l'organisation de votre fête.

## Collecte des sapins de Noël Vendredi 18 janvier 2019

Déposer les sapins nus, sans guirlande, décoration, neige artificielle ni sac à sapin devant votre porte la veille à partir de 18h00.

## URGENT

### Ecoles maternelles Guynemer et Sollette Rentrée 2019

**Pré-Inscriptions à la Mairie avant le 31 décembre 2018.**

Enfants concernés : enfants nés en 2016 dont les parents sont domiciliés à Estrées-Saint-Denis.

**Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.** Un courrier vous sera adressé pour confirmer l'inscription de l'enfant.

### Inscription sur la liste électorale

**Pour voter à Estrées-Saint-Denis en 2019 :**

- Les nouveaux arrivants doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2018, auprès du secrétariat de la mairie.
- Pour les personnes résidant sur notre commune (déjà inscrites) et qui ont déménagé sans quitter celle-ci, pensez à déclarer impérativement votre nouvelle adresse au secrétariat de la mairie.

**Dans les deux cas**, se munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et de votre ancienne carte électorale.

Il est très important de faire ces démarches avant le 31 décembre 2018, une nouvelle carte électorale devrait être envoyée à tous courant 2019.

## Sécurité - École des Courtils

La sécurité des enfants est une des préoccupations majeure de la municipalité.

Pour répondre à l'attente des parents et des enseignants nous avons implanté un système de barrières mobiles pour sécuriser les sorties de l'école des Courtils. Des employées mettent donc en place ces barrières de 11h45 à 12h10 et de 16h00 à 16h15, la circulation est alors interdite.

Il nous paraît peu élégant et peu responsable que certains parents refusent cette (légère) contrainte et osent agresser verbalement les employées qui travaillent pour la sécurité de leurs enfants ! Ce manquement aux règles les plus élémentaires de politesse et de citoyenneté n'est pas acceptable.

**Nous vous demandons d'adopter un comportement correct et de respecter cette norme de sécurité et surtout les personnes qui en sont chargées.**

*Donnons l'exemple aux enfants !*

## Recensement militaire

Les Françaises et les Français nés en **OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2002** et toutes les personnes ayant obtenu la nationalité française (âgées de moins de 25 ans) domiciliés à Estrées-Saint-Denis sont invités à se présenter au secrétariat de mairie, **entre la date anniversaire de leur 16 ans et le 31 DÉCEMBRE 2018** en vue de leur inscription sur la liste de recensement de la quatrième période de l'année 2018.

Les Françaises et les Français nés en **JANVIER, FÉVRIER, MARS 2003** et toutes les personnes ayant obtenu la nationalité française (âgées de moins de 25 ans) domiciliés à Estrées-Saint-Denis sont invités à se présenter au secrétariat de mairie, **entre la date anniversaire de leur 16 ans et le 31 MARS 2019** en vue de leur inscription sur la liste de recensement de la première période de l'année 2019.

Les intéressé(e)s devront **se munir du livret de famille et de leur carte nationale d'identité.**

Nous rappelons le **caractère obligatoire** de cette démarche : l'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et servira à l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

## Trésor public

Malgré la mobilisation des habitants de notre commune, la décision de la fermeture définitive du Trésor Public d'Estrées-Saint-Denis a été maintenue par l'administration.

## Carte européenne d'assurance maladie

Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte ameli.

### Comment gagner du temps ?

1 - Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « Commander une CEAM »

2 - Indiquez la date de votre départ

3 - Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

**Valable 2 ans, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.**

**Pratique !** Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'App Store et Google Play.

**Le saviez-vous ?** En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## Sportifs à l'honneur

Félicitations à **Paula STRUBE** du club « EARL DES PLATANES » qui a participé au championnat de France d'équitation et a obtenu la **médaille d'or** dans la discipline « Hunter » catégorie Club Pony Elite.

## Plan grand froid

Ponctuellement le froid s'installe et peut atteindre des températures contre lesquelles les personnes vulnérables, personnes âgées ou enfants, doivent se prémunir.

### Bons réflexes :

- ✓ se couvrir (notamment au niveau des extrémités : les nez, les pieds, les mains, la tête).
- ✓ limiter les efforts physiques.
- ✓ en cas de vague de grand froid, rester le plus possible chez soi,
- ✓ ne pas surchauffer votre logement, attention à la ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- ✓ si vous remarquez une personne en difficulté ou sans abri dans la rue : appeler le 115.
- ✓ prêter attention à vos voisins fragiles.

**Attention, contrairement aux idées reçues, la consommation d'alcool ne réchauffe pas.**

Informations utiles disponibles sur les sites de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé : INPES

[http://inpes.santepublique.fr/10000/themes/evenement\\_climatique/froid/campagne.asp](http://inpes.santepublique.fr/10000/themes/evenement_climatique/froid/campagne.asp)

## Familles rurales ALSH Accueil de loisirs



L'accueil de Loisirs sera ouvert pendant toutes les vacances de février 2019, du 11 au 22 février.

Au cours des deux semaines, deux thèmes différents seront abordés.

La **première semaine** aura pour fil rouge "le Cinéma", 7<sup>ème</sup> art, en lien direct avec le thème de l'année qui est "les Arts".

La **deuxième semaine** sera consacrée à "l'hiver", les activités amenant chaque enfant à découvrir des trésors insoupçonnés de cette période.

Inscriptions à partir de janvier 2019 :

Dossiers disponibles à la mairie dans le hall d'entrée.

Site internet : Familles Rurales Estrées Saint Denis

## Centre de secours d'Estrées-Saint-Denis

Vous voulez porter secours, vous souhaitez aider vos concitoyens ! Vous pouvez vous engager !

Le centre de secours d'Estrées Saint Denis recrute ses futurs Sapeur Pompiers Volontaires.

Hommes et Femmes à partir de 16 ans.

### Pour en savoir plus :

facebook sdis 60

Contact : 03 44 36 73 65

*Rejoignez-les !*

**Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?**



## En service

Une Borne de recharge pour véhicules électriques est à votre disposition square Pierre Neveux (parking près de l'église).

Pour en faire un bon usage, merci de lire les consignes d'utilisation sur la borne.

## Fibre optique

Nous vous rappelons que l'installation de la **fibre optique** à votre domicile est gratuite. Si l'opérateur vous demande une participation financière ; ne rien régler.

Consulter la CCPE (Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées) qui vous donnera les renseignements nécessaires.

Tél : 03 44 41 31 43

## Rappel

La plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants familiaux des personnes ayant perdu leur autonomie est à votre disposition :

le premier lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00  
salle du marché, à Estrées Saint Denis.

Pour plus d'information :

plateforme.repit.compiègne@orange.fr - 03 44 73 85 37

## Vigilance

La Direction départementale des Finances publiques de l'Oise informe ses usagers que des personnes prétendant appartenir à l'administration fiscale opèrent actuellement dans le département en prétextant effectuer des mesures dans les propriétés pour entrer dans les domiciles.

Il est nécessaire que les usagers se montrent extrêmement prudents. En effet, les services de la Direction Générale des Finances publiques sont totalement étrangers à ces pratiques. Il ne faut jamais donner suite à ces sollicitations.

Il est rappelé que les géomètres du cadastre ne peuvent jamais pénétrer dans les locaux d'habitation des propriétés privées.

**Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :**

- ▶ par internet sur « [internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr) » ;
- ▶ par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : 0 805 805 817.

## Ecole de musique

L'école de musique a fait sa rentrée avec près de 170 élèves inscrits. Grâce à l'arrivée d'une nouvelle professeure de guitare, également violoncelliste, nous avons pu ouvrir une nouvelle classe dédiée à cet instrument. Le partenariat avec les théâtres de Compiègne se poursuit.

Renseignements au 06.18.20.52.16.  
[ecoledemusique-estrees@orange.fr](mailto:ecoledemusique-estrees@orange.fr)

## À l'attention des propriétaires

L'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat de la région des Hauts de France, peut accorder une aide lors de la réalisation de travaux au titre des économies d'énergie.

Renseignez-vous : n° vert : 0 800 02 60 80

## Maison du Conseil Départemental d'Estrées-Saint-Denis

Besoin d'aide ou d'informations concernant le département ? Les Maisons du Conseil Départemental, réparties sur le territoire, sont là pour répondre à vos questions.

**Vous y trouverez :**

- ▶ un lieu d'écoute et d'orientation vers les interlocuteurs les plus adaptés.
- ▶ un espace bureautique mis à votre disposition (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs...)
- ▶ une aide pour vos démarches au quotidien
- ▶ des permanences sur des thématiques qui nous concernent tous (précarité énergétique, création d'entreprises, conseils juridiques...)

### UN NOUVEAU SERVICE AU PUBLIC

- ▶ Pour faciliter vos démarches administratives
- ▶ Pour obtenir des informations sur les aides départementales
- ▶ Pour être accompagné dans la constitution de dossiers

**La Maison du Conseil Départemental de l'Oise vous reçoit sans rendez-vous les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'antenne de la Maison Départementale**

15 bis rue Guynemer - Tél. : 03 44 10 45 25